



# Le gros mot de contre-pouvoir

**Géraldine Muhlmann**

DANS **POUVOIRS** 2006/4 n° 119 , PAGES 55 À 70  
ÉDITIONS **LE SEUIL**

ISSN 0152-0768

ISBN 9782020877756

DOI 10.3917/pouv.119.0055

Date de mise en ligne : 23/12/2008

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://droit.cairn.info/revue-pouvoirs-2006-4-page-55?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Le Seuil.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# LE GROS MOT DE CONTRE-POUVOIR

L'EXIGENCE D'UN CONTRE-POUVOIR JOURNALISTIQUE

55

La dénonciation des « connivences » entre le personnel journalistique et le personnel médiatique est l'une des critiques les plus graves parmi celles prononcées contre le journalisme.

À quoi servent les journalistes dans une démocratie ? À nourrir la pluralité des regards sur la réalité, et donc à aller voir aussi là où les pouvoirs, quels qu'ils soient (exécutif, législatif, judiciaire, économique, intellectuel), craignent de jeter la lumière ; face aux *points de vue* du pouvoir, à en élaborer d'autres – au sens d'abord concret, physique de « points d'observation » – et par là à créer aussi de la visibilité sur le pouvoir lui-même.

Le journaliste ne saurait être « avec » le pouvoir sans se nier. Mais on n'est pas toujours conscient d'être « avec ». Être « avec », c'est par exemple ne plus se croire obligé de vérifier le chiffre avancé par tel représentant du pouvoir et de le recouper avec d'autres sources ; ou faire la moue devant telle démonstration, ironiser peut-être, mais sans apporter du réel un fait, un « vécu », une étude, une « altérité » permettant de mettre à distance le point de vue officiel.

Il existe des règles qui permettent d'être le moins possible « avec » : peu côtoyer le personnel politique ; fréquenter des milieux différents ; se montrer courageux dans la manière de rapporter les faits et d'interroger les représentants politiques. Mais les règles et la bonne volonté ne suffisent pas. On peut être « avec », dans sa tête, dans ses yeux, alors qu'on l'est peu dans sa vie. Inversement, il y a parfois plus de curiosité critique, de scepticisme fécond, de jeu des points de vue dans la tête d'un individu sociologiquement peu dissident par rapport

aux élites politiques et/ou économiques que chez certains rebelles affichés.

56 Au fond, il y a ce vieux problème que Marx a appelé en son temps « l'idéologie » et qui est beaucoup plus compliqué qu'une question d'homogénéité sociologique, d'études faites en commun, de mariages consanguins et de copinages entre gens de presse et gens de cabinets. L'idéologie, c'est ce qui fait que même quand on ne copine pas et qu'on épouse ailleurs, on risque encore de penser « avec ». Marx est plus profond que le néo-marxisme qui le simplifie, hurle partout à la « pensée unique » des « chiens de garde »<sup>1</sup> et croit peut-être que la question de l'idéologie ne touche pas autant ceux qui hurlent que les autres. Malgré principes déontologiques et hétérogénéité sociologique – tant de choses essentielles –, le journalisme n'en finira pas si vite avec le vieux problème : comment éviter la paresse de la curiosité, cette vertu qui ne se décrète pas mais se travaille ? Comment sentir qu'il reste toujours autre chose à voir ? Comment faire vivre dans tous les lieux du journalisme une vraie conflictualité des points de vue sur le réel ?

Telles sont les questions difficiles derrière le grave problème de la « connivence » des journalistes avec les pouvoirs. Elles renvoient aux conditions concrètes pour que la presse soit au quotidien un travail pour « ne pas être avec », et en ce sens une pratique de contre-pouvoir. Pourtant, elles sont rarement posées en ces termes dans le débat intellectuel français au sujet du journalisme.

#### OBSTACLES À LA FORMULATION CLAIRE DE CETTE EXIGENCE

Deux obstacles notamment empêchent les coups de gueule contre la connivence de déboucher sur une réflexion critique à la hauteur des enjeux.

Premier obstacle : la réticence française à attribuer, dans la pratique journalistique, la place centrale au reportage. Or, l'étude historique montre que c'est la figure du reporter, née au XIX<sup>e</sup> siècle aux États-Unis, qui émancipe le plus le journalisme moderne de l'emprise du pouvoir politique, en même temps qu'elle définit pour la première fois le journalisme avant tout comme une pratique du *regard*, une curiosité sur le terrain. La difficulté du reportage à s'imposer en France comme

1. Du titre d'un livre de Serge Halimi, *Les Nouveaux Chiens de garde*, Liber-Raisons d'agir, 1997, nlle éd. 2005.

le centre du métier journalistique n'est pas sans rapport avec la difficulté à penser ici clairement le journalisme comme un contre-pouvoir.

Cela renvoie, plus profondément, à autre chose encore, qui est le second obstacle : une réticence à l'égard de l'idée même de contre-pouvoir. Il y a une difficulté française à consentir sans aigreurs d'estomac à l'idée que peuvent et doivent exister, en démocratie, à travers la liberté de la presse notamment, des pratiques qui se situent dans une réelle extériorité par rapport aux pouvoirs institutionnels. Le symptôme le plus net de cette difficulté est que la question précise de la connivence est volontiers noyée dans le grand soupir contre « les médias » – « les médias », et non pas « le journalisme ». Prévaut alors une plainte générale contre l'hyperexposition médiatique du pouvoir, contre le dogme de la transparence qui invalide la capacité à gouverner, contre la mise en spectacle de tout, y compris de la vie privée, contre la soumission permanente au commentaire collectif... Beaucoup de questions différentes sont mélangées, ce qui ne signifie pas qu'elles soient erronées ni mineures ; mais au final les problèmes fondamentaux de la curiosité journalistique, de la situation du journalisme par rapport aux pouvoirs, de l'organisation de la profession face à eux, de ses règles et de ses moyens, de l'élargissement du regard collectif dont le journalisme est un garant essentiel, tant d'enjeux cruciaux dans ce pays à maints égards provincialisé sur la scène des grands journaux du monde demeurent relégués à l'arrière-plan.

Prenons l'exemple des critiques de la « connivence » sans doute les plus acerbes, celles qui se sentent en proximité avec les analyses de Pierre Bourdieu<sup>2</sup>. Elles se marient du coup à des problématiques beaucoup plus générales et d'une nature différente, ce qui n'aide pas à la clarté. Par exemple, elles rencontrent la dénonciation de « l'emprise journalistique » sur toutes les questions et tous les champs et le souci consécutif de renforcer « l'autonomie des champs » – c'est-à-dire de rendre plus hermétiques les lieux de production du savoir et les lieux de pouvoir par rapport à la pression médiatique. Autant de thèmes qui n'aident nullement à penser le journalisme dans la perspective d'un contre-pouvoir, puisque au contraire c'est lui qui doit être tenu à distance et ne devient interlocuteur légitime que s'il a acquis un « droit d'entrée » dans le champ<sup>3</sup>.

2. Cf. en particulier les productions de l'association de critique des médias « Acrimed ».

3. Les expressions entre guillemets dans ce paragraphe sont des citations de Pierre Bourdieu, notamment de son ouvrage *Sur la télévision*, Liber-Raisons d'agir, 1996.

Autre exemple, très différent : la réflexion qui émerge aujourd'hui sous l'influence de Marcel Gauchet, selon laquelle les médias seraient un « contre-pouvoir » devenu « anti-pouvoir »<sup>4</sup>. Contrairement à des critiques qui sont véritablement dans la haine du journalisme, parce qu'elles le jugent par nature comme une instance de fragilisation du pouvoir politique<sup>5</sup>, et qui sont, elles, tout simplement étrangères au problème qui nous occupe ici, Marcel Gauchet observe sans hostilité de principe que la poussée démocratique moderne a fait émerger, à travers la figure du journaliste, une instance de « contre-pouvoir ». Il décrit avec précision le phénomène : « Le journalisme n'est pas, à proprement parler, le contre-pouvoir. Il n'est que la force qui permet au contre-pouvoir d'advenir et de fonctionner, indépendamment de lui, bien que ce soit au travers de lui, le contre-pouvoir proprement dit résidant dans la censure virtuelle des pouvoirs en place par l'opinion publique, figure de substitution, à la fois évocatrice et anticipatrice, du corps électoral. » Mais loin d'interroger la réalité de cette figure moderne dans la France d'aujourd'hui, de critiquer les connivences persistantes des journalistes avec le pouvoir et d'en chercher les raisons, Marcel Gauchet diagnostique, à partir des années 1970, une nouvelle ère : le journalisme « ne se contente plus de contre-balancer les pouvoirs institués », affirme-t-il (mais, au fait, cette tâche-là, l'a-t-il accompli parfaitement ?), « il en arrive à les incapaciter, davantage, à frapper leur exercice, et peut-être leur existence, d'une suspicion en légitimité dans laquelle leur effectivité se dissout ». Ce nouvel « anti-pouvoir », « foyer d'annihilation du commandement », a, dit-il, une double origine : d'une part, la montée en puissance du pouvoir médiatique en tant que tel – c'est ce qu'il appelle le phénomène du « méta-pouvoir » –, produisant cette situation où le personnel politique est « dans les mains des médias » (vraiment ?), soumis à un impératif per-

4. Marcel Gauchet, « Contre-pouvoir, méta-pouvoir, anti-pouvoir », in *Le Débat*, n° 138, « La société des médias, I », janvier-février 2006, p. 17-29. Voir aussi « Les médias menacent-ils la démocratie ? », entretien avec Marcel Gauchet, *Médias*, n° 1, été 2004, p. 8-14.

5. Voir par exemple Régis Debray, *L'État séducteur* (Gallimard, 1993) et plus récemment *Le Siècle et la Règle* (Fayard, 2004). Pour lui le problème est même rigoureusement inverse : « La vraie question est de savoir si la presse a un contre-pouvoir en face d'elle. Je l'ai espéré en 1981, avec l'arrivée aux affaires de mes amis socialistes. J'ai cru que l'État républicain pouvait être ce contre-pouvoir. Il m'a fallu deux ou trois ans pour saisir à quel point l'État démocratique était devenu médio-dépendant et donc docile au nouveau pouvoir spirituel émanant de la société civile, c'est-à-dire de l'argent et de l'image. Ce qui m'a fait bientôt rentrer à la maison pour réfléchir à ce sidérant renversement des rôles » (« Les politiques sont les domestiques des journalistes », entretien avec Régis Debray, *Médias*, n° 5, juin 2005, p. 6-17).

manent de « transparence » ; et, d'autre part, le mariage des médias avec « l'idéologie des droits de l'homme », qui les aurait renforcés dans leur tendance à moraliser la politique, à culpabiliser en permanence le pouvoir, voire à l'inculper carrément, ce qui confronterait les gouvernants à une « censure permanente » et les empêcherait donc de gouverner<sup>6</sup>.

En filigrane de cette dénonciation de la « dépolitisation » du monde perpétrée par des médias, on perçoit que la politique, la vraie, exige du secret et une logique qui échappe aux critères trop moraux de « l'idéologie des droits de l'homme » – écho peut-être non conscient avec le thème bourdieusien de l'autonomie des champs. Le questionnement est sans doute intéressant, mais pour l'heure, s'il ne précise pas davantage la démarche dans laquelle il s'inscrit, il est tout de même très problématique : il noie, il ringardise par décret (grâce au couperet d'une périodisation historique bien ficelée), avant même de la traiter, la question de la réalité du contre-pouvoir journalistique dans ce pays. Évoquant de manière large la « société des médias », il frappe de nullité l'interrogation sur ce que voudrait dire précisément, pour le journalisme, *ne plus être « avec » le pouvoir*.

59

Il faut croire que la question du contre-pouvoir, malgré la capacité à au moins la reconnaître, demeure délicate dans plusieurs lieux intellectuels aujourd'hui dans ce pays. Elle est pourtant l'enjeu même de ce projet qui a accompagné la modernité politique : une presse libre, inventant diverses formes journalistiques au cours de son histoire. Y aurait-il une difficulté, ou du moins une particularité française à propos de ce projet même ?

#### LA LIBERTÉ DE LA PRESSE COMME CONTRE-POUVOIR, SES RÉSISTANCES FRANÇAISES

Le seul principe d'une presse libre porte en lui cette idée de contre-pouvoir. Il signifie que le pouvoir politique, l'État, toute fondée que soit sa souveraineté, doit ménager un espace de regards et d'opinions extérieur à lui, échappant à son contrôle, et pouvant éventuellement le critiquer, le « contrer ». Dans une démocratie représentative où le pouvoir est sanctionné régulièrement par le vote, ce contre-pouvoir est évidemment crucial.

6. Les expressions entre guillemets dans ce paragraphe sont toutes des citations de l'article de Marcel Gauchet, « Contre-pouvoir, méta-pouvoir, anti-pouvoir », *op. cit.*

La liberté d'expression a un double héritage théorique, qui aide à comprendre son caractère de contre-pouvoir. Il y a d'abord l'héritage libéral. Les droits de disposer de son corps (sécurité), de ses biens (propriété), de sa conscience (liberté de penser, d'exercer son culte, d'exprimer ce qu'on pense) sont des droits fondamentaux qui, pour un libéral anglais du XVII<sup>e</sup> siècle, John Locke par exemple, limitent la puissance publique. Aucun pouvoir même souverain ne saurait empiéter sur ces droits: le libéralisme est historiquement et théoriquement un combat, dur, contre l'idée de souveraineté absolue; il est une doctrine de la protection de l'individu contre l'État.

60

Ces libertés individuelles fondamentales, dont la liberté d'expression fait partie, constituent-elles, aux yeux d'un Locke, des « contre-pouvoirs » ? Elles ne sont pas d'emblée perçues sous ce jour « combatif » ; elles sont avant tout des enclos protégés du pouvoir, de pures limites. Est sans doute davantage « contre-pouvoir », au sens anglais de *counterbalance*, le principe de représentation, c'est-à-dire le droit des individus d'avoir des représentants au Parlement qui doivent être consultés par le pouvoir royal, quitte à parfois l'affronter violemment. Cependant, pour Locke, non seulement les représentés gardent le droit permanent de juger ceux qui les représentent, mais en outre, si les représentants venaient à ne plus se faire entendre ou à trahir leur rôle, alors les libertés fondamentales comme la liberté d'expression cesseraient d'être de pures limites du pouvoir pour devenir des forces contre-agissantes: Locke autorise ici un droit de résistance. Autrement dit, les libertés fondamentales sont potentiellement des contre-pouvoirs au sens le plus « actif » du mot, en cas de faillite de la représentation.

Pourtant, si le « droit de pétition » est reconnu par le *Bill of Rights* de 1689 (outre la « liberté de parole au sein du Parlement »), l'Angleterre « libérale » qui triomphe avec la *Glorious Revolution* ne connaît pas une parfaite liberté de la presse. Certes, il n'y a plus de censure avant publication. Mais, dans les premières décennies du XVIII<sup>e</sup>, les journaux connaissent nombre de procès avec des parlementaires, qu'ils perdent le plus souvent; le juge anglais ne préserve pas à tout prix la liberté d'expression individuelle jusque dans l'affrontement avec les représentants politiques (qui d'ailleurs légifèrent durement à son sujet).

Le libéralisme exigeait sans doute plus. Mais ce sont les Lumières qui prendront le relais de la défense de la liberté d'expression, lui offrant en réalité un deuxième héritage théorique car les arguments employés ne seront plus strictement ceux du libéralisme du XVII<sup>e</sup> siècle. Leur expression aboutie sera le principe de « publicité » (*Öffentlich-*

*keit*) exposé par Emmanuel Kant dans son texte de 1784, « Réponse à la question : qu'est-ce que les Lumières ? », plaider pour la liberté de la presse adressé au roi Frédéric II de Prusse. L'argument kantien est que la liberté de parole et de publication est la condition pour qu'un peuple s'éclaire, par l'apprentissage de l'échange d'opinions plurielles, d'où finissent par émerger les plus rationnelles. Le pouvoir politique n'a pas à craindre ce processus qui au contraire l'épaula dans la recherche de la plus grande rationalité politique et donc de l'émancipation collective.

L'argument n'est pas strictement libéral au sens où il évoque la liberté d'expression comme une liberté active, *participative*, alors que la sensibilité libérale, déléguant aux représentants les tâches politiques, tend à défendre les droits individuels avant tout dans leur caractère privé et leur possible indifférence au destin collectif, bref comme de pures limites à la puissance politique. En réalité, le kantisme permet de penser enfin clairement la liberté de la presse comme quelque chose qui, de fait, n'est pas analogue au droit de propriété par exemple : comme quelque chose qui est public par nature et volontiers à l'adresse au pouvoir. Ce faisant, Kant approfondit le caractère de contre-pouvoir de la liberté d'expression.

D'ailleurs le libéralisme plus tardif, celui de Benjamin Constant par exemple, mariera les deux héritages, ne serait-ce que dans son vocabulaire. Constant évoque, pour les individus à l'égard de leurs représentants, un « droit de contrôle et de surveillance par la manifestation de leurs opinions » ; et il souligne qu'en défendant la « liberté politique », dont ce droit fait partie, le libéralisme montre qu'il n'est pas complètement étranger à la « chose publique », au « partage dans le pouvoir politique » et à « l'ardeur d'étendre nos lumières et de développer nos facultés »<sup>7</sup> – même si le propos essentiel de Constant est de défendre en priorité l'indépendance individuelle toute privée.

Le mariage des deux héritages permet en tout cas de définir précisément le caractère de contre-pouvoir inhérent à la liberté d'expression. C'est une liberté à la fois protégée du pouvoir (libéralisme) et participative à l'égard du pouvoir (Lumières) ; donc deux fois « contre » : « contre » en tant que limite et « contre » en tant que critique. Le deuxième héritage n'annule guère le premier, car les Lumières, Kant en

7. Ces citations sont extraites de Benjamin Constant, « De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes » (1819), in *Œuvres politiques*, Gallimard, 1997, notamment des pages 616-619.

tête, n'ont jamais perdu de vue l'absence d'affinité naturelle du pouvoir avec la liberté d'expression; la méfiance toute libérale envers l'État demeure donc de rigueur même dans une approche plus participative de la liberté d'expression.

62

Or, la France, alors même qu'elle a largement contribué à la pensée des Lumières, a témoigné, dès la reconnaissance de la liberté d'expression dans l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, d'une difficulté à s'inscrire dans ce double héritage. Le texte de l'article 11 déclare la liberté d'expression du citoyen « sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi »; elle est donc posée, non pas comme une limite absolue pour le pouvoir, y compris législatif, mais comme limitée, elle, par l'exercice de la souveraineté législative.

En fait, la France révolutionnaire reprenait à propos de la liberté d'expression l'approche « participative » des Lumières, mais en la coupant de l'exigence libérale de lui conserver une extériorité absolue par rapport à *tous* les pouvoirs. La liberté d'expression apparaît avant tout comme l'outil de la délibération optimale, permettant d'élaborer la loi la plus conforme à la « volonté générale » au sens de Rousseau. Le fait que le pouvoir législatif soit, dans la réalité de nos institutions, constitué de représentants élus, et non direct comme le souhaitait Rousseau, n'empêche pas de reconduire le refus rousseauiste de lui donner une limite externe, c'est-à-dire le refus de placer la liberté d'expression au-dessus de la loi – ce qui est le cas, par exemple, dans le premier amendement américain, qui interdit, lui, au Congrès de « faire aucune loi qui restreigne la liberté de parole ou la liberté de la presse »<sup>8</sup>. Chez nous la liberté de la presse demeure encadrée par la loi, celle de 1881, avec tous ses amendements ultérieurs.

Ce contexte historique ne peut favoriser, en France, une réflexion sur la manière dont la presse pourrait mieux jouer son rôle de contre-pouvoir, tout simplement parce que le principe d'un tel rôle ne va pas de soi. La multiplication actuelle des lois parfois dites « mémorielles » qui, de fait, encadrent la liberté d'expression témoigne de la persistance de notre tradition. Si percent aujourd'hui des inquiétudes à leur pro-

8. Sur la difficulté de Rousseau à penser l'éventualité d'un conflit entre la loi et la conscience individuelle et donc son incapacité à préserver la liberté de celle-ci, y compris *contre* la loi, voir les classiques mais non moins lumineuses pages de Robert Derathé, *J.-J. Rousseau et la Science politique de son temps*, Vrin, 1950, p. 332-364, tout particulièrement p. 341-344.

pos, un souci de limiter les interdits législatifs, de supprimer tel ou tel article de loi, le débat public est loin, malgré tout, de faire émerger une position radicale « à l'américaine » (qui au passage réglerait tous les problèmes pratiques posés par ces lois), c'est-à-dire la défense d'une liberté d'expression enfin supra-légale.

On aurait pu imaginer que ce contexte institutionnel défavorable à la presse stimulerait, en réaction, des conceptions assez combatives de celle-ci. Mais il semble que notre culture politique imprègne aussi, au-delà des institutions, les idées ; il est impossible de ne pas en voir la trace dans la prévalence actuelle du thème de l'État « en danger » face au pouvoir médiatique.

Les pratiques journalistiques semblent ne pas avoir échappé non plus à cette empreinte culturelle. Après tout, elles auraient pu, elles, s'émanciper des réticences idéologiques face à l'idée de contre-pouvoir. L'histoire ne montre pas cela.

63

## LA RÉVOLUTION INACHEVÉE DU REPORTAGE

Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle en Europe – la presse ayant souvent précédé sa reconnaissance par le droit – sont apparues des pratiques journalistiques parfois caractérisées comme « journalisme d'opinion » : des critiques, des chroniques, des discours divers, des *opinion pieces*, autant d'ancêtres de nos éditoriaux actuels. Cette sorte de journalisme constitue évidemment une première source de contre-pouvoir – malgré, pour la France, les réserves de nature institutionnelle que nous venons de présenter.

La France est le royaume du journalisme d'opinion, aujourd'hui encore. On en fait volontiers le cœur de métier, on défend caricaturistes et grandes gueules, à juste titre on rappelle que si eux sont fragilisés tout l'édifice de la liberté de parole le sera. La récente affaire des caricatures de Mahomet a témoigné de l'attachement français à cette liberté d'opiner jusque dans la radicalité antireligieuse. Et la presse mondiale nous envie nos journaux d'opinion : même s'ils vendent de moins en moins, ils sont notre spécificité, presque un patrimoine national, héritiers des salons du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Certains dénoncent dans cette presse des courants d'opinion trop pesants, qu'ils accusent de « bien-pensance ». Mais on peut se demander si la bien-pensance n'est pas depuis toujours le nom donné au courant d'opinion que l'on combat. C'est de bonne guerre, c'est même une bonne vieille guerre française et sympathique, permettant une pluralité d'opi-

nions bien plus grande que ne le disent lesdites « victimes » (devenant « héros » dans leur combat). Plus on entend de discours dénonçant la « pensée unique » – et ils abondent –, moins il y a à s'inquiéter de celle-ci.

En revanche, il est bien possible que l'ensemble dudit journalisme d'opinion, même pluriel à souhait, constitue par nature une pluralité plus pauvre qu'on ne croit. Par définition, c'est un journalisme du *commentaire*, arrimé à un point de départ parfois vite oublié : la dépêche du jour, qui arrête la définition du « fait ». L'espace du commentaire s'ouvre alors, mais qu'en est-il de celui du « fait » lui-même ? Et s'il fallait lui aussi le rendre plus large, plus compliqué, plus « divers », bref, comme l'est souvent la réalité ?

64 On doit à la révolution du « reportage », dont l'origine se situe dans le journalisme américain du XIX<sup>e</sup> siècle, d'avoir saisi cet enjeu : passer d'un journalisme d'« opinions » à un journalisme d'« histoires » (*stories*). La presse bon marché des années 1830 et 1840 (*penny press*, presse à un sou) inaugure le genre, afin de toucher un public plus large que celui, forcément limité, des journaux d'opinion. Il s'agit d'intéresser des gens divers en racontant, en décrivant, en allant là où l'on n'était jamais allé, en touchant la curiosité la plus commune (le « *human interest* »). La figure du reporter deviendra véritablement le cœur du journalisme américain dans les deux dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, tout en se diffusant, à des degrés divers, dans les autres démocraties occidentales.

Il y avait eu, dès le siècle précédent, des prémices : petits récits, tableaux de mœurs, descriptions croquées de la vie urbaine de l'époque – premiers pas de ce qu'on pourrait appeler un « journalisme du regard », plus descriptif et narratif, moins discursif que le strict exposé d'une opinion : ainsi dans la gazette anglaise du XVIII<sup>e</sup> siècle *The Spectator* de Addison et Steele (1711), dont le nom à lui seul suggérait cette envie de regarder son époque, ou dans la presse de la Révolution française, soucieuse de restituer par l'écrit la fièvre révolutionnaire. Mais il a fallu attendre les journaux à grands tirages, les agences, les grands groupes de presse, une nouvelle ère économique et culturelle pour que « regarder » s'impose comme l'essentiel de l'activité journalistique.

Cette révolution-là a été fondamentale pour que la presse devienne pleinement un lieu de contre-pouvoir. Cela peut paraître paradoxal à première vue. Elle qui, par l'avènement du reportage, voulait précisément sortir du jeu partisan ! Elle qui inventait règles sur règles pour que le reportage soit le plus « objectif » possible (« *Accuracy, accuracy, accuracy!* » était le slogan que Joseph Pulitzer avait affiché dans plusieurs pièces du *New York World* dans les années 1880) et devienne

une sorte d'expérience par procuration pour le public le plus large possible, comme un point de vue de « n'importe qui » ! Mais l'outil était d'une efficacité beaucoup plus redoutable pour les pouvoirs en place que n'importe quel coup de gueule d'éditorialiste.

Cela tient à la sorte de « texte » qu'est le reportage (« texte » purement écrit ou désormais audiovisuel). Il est évident qu'il n'efface nullement la subjectivité du « regardeur » et qu'épistémologiquement, la notion d'objectivité du reportage est pour le moins fragile. Mais le « je » est investi tout autrement dans un reportage que dans un commentaire. Regarder, raconter, ce n'est pas la même chose que d'emblée donner son avis, même si cela permet un peu, parfois, de le faire sentir. La narration retarde et complique le jugement, elle le fait « travailler », elle part et repart toujours d'une réalité rencontrée, « sentie ». Ne se donnant pas d'emblée la tâche de produire les catégories sous lesquelles ranger ce qui est vu, elle est volontiers un défi pour le petit monde des commentateurs, une injonction à inventer. D'où aussi le fait qu'il y a plus à juger quand il y a plus à voir.

65

En fait, la spécificité du « je » du reporter est de créer davantage un lien avec un « nous » que ne peut le faire le « je » de l'éditorialiste : le reporter est sous mandat, c'est un « témoin-ambassadeur » du public<sup>9</sup>, se vivant explicitement, dans ce XIX<sup>e</sup> siècle américain, comme « au service du public<sup>10</sup> ». C'est d'ailleurs en raison de ce mandat – qui comporte aussi des enjeux commerciaux – qu'il se soumet à des règles. Le reportage vise la constitution d'un regard collectif au lieu de se contenter d'exprimer une voix singulière. C'est toute la différence entre un récit et un discours, pour reprendre une distinction célèbre de Genette.

Or, cette position ouvre de nouveaux possibles pour le journalisme. Elle fait émerger, en la figure du public « rassemblé » derrière le reporter, un personnage – un « nous », le public – susceptible d'apparaître comme un contre-pouvoir collectif. Tout « rassembleur » qu'il est, mais en réalité grâce à cela même, le journalisme de reportage a découvert un potentiel extraordinaire de renouvellement de la conflictualité démocratique.

Alors, bien sûr, cette ouverture des possibles est aussi l'ouverture des

9. Nous avons développé cette notion de « témoin-ambassadeur » dans notre ouvrage *Une histoire politique du journalisme. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, PUF, 2004.

10. « *On public duty* », expression employée par exemple par J. Gordon Bennett dans un reportage où il se met lui-même en scène (*New York Herald*, 1836).

contraires: le reportage fait entrer la presse dans un journalisme divertissant, sensationnaliste et voyeur, amateur de faits divers sordides, certainement capable de détourner les lecteurs des enjeux politiques du moment; mais aussi, en même temps, dans un journalisme du scandale politique, de l'investigation, qui fouine et fouille partout, et inquiète les pouvoirs comme jamais ils n'avaient été inquiétés jusqu'alors. Il n'est pas anecdotique qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle un même mot, *muckraker* (littéralement « fouille-merde »), soit passé d'une insulte à un compliment. On le doit au président progressiste Theodore Roosevelt. Celui-ci devait largement son élection à certaines enquêtes de reporters opiniâtres du magazine *McClure's*, qui dénonçaient aussi bien les conditions de travail dans les grands trusts industriels de l'époque que la corruption de plusieurs municipalités américaines. Theodore Roosevelt aurait voulu que son arrivée au pouvoir calmât tant de combativité et d'esprit enquêteur; ce ne fut pas le cas. Agacé, il qualifia dans un discours de 1906 de *muckrakers* ces journalistes fouineurs, offrant finalement un bel idéal de curiosité travailleuse et insolente, un rien mal élevée, à un journalisme moderne en train de se construire.

Ce tournant du reportage n'a pas été pris en France de manière complète. Il n'a pas été facile à ce pays, il ne l'est toujours pas, de saisir dans cette ouverture du regard et de la curiosité par les nouveaux reporters l'approfondissement du projet moderne d'une presse libre. Pourtant, celle-ci avait depuis longtemps suscité des métaphores visuelles – qu'on pense au sens littéral du mot *Aufklärung* et du principe kantien de l'*Öffentlichkeit*, ou encore à cette idée du jeune Marx, plus tard, selon laquelle la presse libre constitue « l'œil du peuple » –, prolongées par l'en-tête *Shines for All* du populaire *New York Sun* dans les années 1830. Mais le monde intellectuel et journalistique français a conçu dès le départ une grande méfiance envers ce « reportérisme » venu d'Amérique. Il est bien possible que la méfiance perdure, contribuant à la difficulté actuelle à assumer la fonction de contre-pouvoir de la presse.

Quelques symptômes méritent d'être notés. Dans l'affaire d'Outreau, la presse a été à juste titre critiquée pour son comportement « suiviste » à l'égard des erreurs du pouvoir judiciaire; mais quelles voix parmi les plus en colère sont-elles prêtes à défendre jusqu'au bout le projet d'une presse contre-enquêtrice par rapport au pouvoir judiciaire – ce qui supposerait d'assumer et de légitimer la violation du secret de l'instruction, de fait déjà mal protégé –, authentique contre-pouvoir par rapport aux juges comme par rapport à tous les pouvoirs ?

Dans l'affaire de l'enlèvement en Irak de la journaliste de *Libération* Florence Aubenas en 2005, on a entendu beaucoup d'agacements à propos d'une présence sur le terrain des journalistes parfois qualifiée d'irresponsable; le président de la République lui-même a contribué à cette humeur. Mais, désormais, il n'y a aucun débat contradictoire à propos de l'absence des grandes rédactions françaises sur le terrain irakien depuis de nombreux mois, comme si la logique journalistique, qui n'est, qui ne peut pas être celle de l'État – par définition protecteur de ses ressortissants, un rien paternaliste –, et qui évidemment mérite toujours examen au sein de la profession (y aller vaut-il les risques encourus?), n'était pas assez forte pour simplement exister, pour se faire entendre *aussi*. Ce retrait si peu interrogé a pu jouer dans la difficulté des médias français à rester au premier plan de la couverture internationale de cette guerre: les affaires de massacres de civils, comme celui d'Haditha en novembre 2005, aux enjeux journalistiques, judiciaires, politiques énormes aux États-Unis, largement relayés par d'autres presses, anglaise notamment, demeurent d'assez lointaines histoires vues d'ici.

Enfin il y a l'affaire Clearstream, qui, certes, ouvre peut-être un autre chapitre dans l'histoire des rapports presse-pouvoirs, avec désormais l'attaque en justice de journalistes par le Premier ministre. Néanmoins, l'opinion selon laquelle la presse soulève des intrigues qui n'intéressent qu'elle et dont le public se moque semble fort répandue, si l'on en croit les sondages, ce qui témoigne d'une antipathie culturelle bien ancrée à l'égard de la figure du journaliste-enquêteur. Le témoin-ambassadeur est encore largement à inventer dans ce pays.

Le reportage, l'enquête concentrent les angoisses françaises à propos du contre-pouvoir journalistique. Et ce d'autant plus aisément qu'ils nous viennent d'ailleurs. Combien de fois dans des colloques consacrés à ces questions n'entend-on pas que la culture française n'a rien à voir avec cette figure toute protestante du reporter assoiffé de transparence? La remarque a peut-être sa pertinence, à condition de la prendre au mot et de rappeler, en effet, l'héritage de la Réforme dans les Lumières elles-mêmes. Et d'avoir en tête *aussi* la moue de Nietzsche devant ce christianisme qui «proscrit la publicité: ce qui est chrétien, c'est la cachotterie, les lieux obscurs<sup>11</sup>». Car l'apologie du secret n'a pas toujours la profondeur qu'on lui attribue. Elle est parfois juste une pauvre peur pour des croyances qui ne vivent que de n'être jamais

11. *L'Antéchrist*, §21.

regardées en face. Sans doute y a-t-il du « mécréant », du « profanateur » dans la figure du journaliste – et d’ailleurs la stigmatisation comme « protestant » a souvent été, dans la France catholique, équivalente à la dénonciation comme « mécréant ». Mais la crispation sur un « sacré » demeurant un rien mystérieux, est-ce le meilleur moyen de restaurer l’attrait pour la politique<sup>12</sup> ?

68

De fait, ce côté profane et profanateur du journaliste, en particulier du reporter, a été en France historiquement un obstacle à la constitution de la presse en force reconnue face aux pouvoirs : pas assez « noble », pas assez « sacrée »... Ce point mériterait d’être approfondi en comparant la figure du journaliste à celle de l’écrivain : l’écrivain est celui qui, en France, depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, a joué le rôle tantôt de l’accompagnateur du pouvoir, tantôt de son opposant (s’exprimant alors dans la presse), en vertu d’une « sacralité » nécessaire à ce rôle double. À ses côtés le journaliste, et surtout le reporter, qui pourtant suscitait parfois de vraies sympathies chez les écrivains, a toujours fait pâle figure, trop « profane » justement<sup>13</sup>. Certains écrivains pouvaient se montrer « reporters » dans leur manière d’écrire, comme Zola, mais le mélange des genres, sans hiérarchie, n’a jamais prévalu en France comme, par exemple, aux États-Unis – qu’on pense au milieu du reportage new-yorkais à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ou aux écrivains-reporters du mouvement du *New Journalism* dans les années 1960 et 1970 –, le reportage ayant du coup manqué d’une reconnaissance comme forme d’écriture à part entière – sauf dans certaines expériences de presse, *Libération* en particulier, qui, quoi qu’on puisse en penser par ailleurs, a donné une impulsion majeure, au « journalisme du regard ». Chez nous le retournement de l’insulte « *muckraker* » en compliment ne s’est pas fait, et le résultat est que nous n’avons pas assez de journalistes « mal élevés »...

La réticence française à l’égard du journaliste-enquêteur a peut-être aussi d’autres enjeux et avantages : par exemple, régler nos comptes avec notre propre moment d’entrée dans la modernité politique, notre

12. Il est d’ailleurs étrange que l’auteur du *Désenchantement du monde* ne s’intéresse pas avec plus de curiosité et moins de lamentation à cette « décroissance » qu’il accuse le pouvoir médiatique contemporain d’avoir engendrée à l’égard de la politique (« Les médias menacent-ils la démocratie ? », entretien avec Marcel Gauchet, *Médias, op. cit.*). N’est-ce pas, au fait, une « décroissance » à l’égard du pouvoir plus que de la politique ?

13. Voir Nathalie Heinich, *L’Élite artiste. Excellence et singularité en régime démocratique*, Gallimard, 2005, notamment chap. III, « Entre inspiration poétique et carrière littéraire », p. 69-81, où elle montre comment s’élabore au XIX<sup>e</sup> siècle en France l’opposition entre le « régime vocationnel » de l’écrivain et le « régime professionnel » du journaliste.

Révolution française. La « transparence » est fortement associée à la Terreur : le procès permanent, l'exigence de visibilité sur tous les individus pour guetter le possible traître, le « corrompu ». Ces « Lumières »-là ? Non merci, laissons-les à d'autres cultures désormais. La critique du robespierrisme a pu engendrer un « libéralisme » singulier qui, au contraire de sa version anglo-saxonne où il soutient les idées de « surveillance » du pouvoir et donc d'exposition de celui-ci aux regards, a l'obsession de la protection du caché et du secret. Bien sûr que cela concerne avant tout les lieux privés, mais par une extension parfois caractéristique des angoisses intenses, il semble en résulter une répulsion générale à l'égard de la figure du journaliste-enquêteur-justicier, celui qui par exemple débusque les affaires de corruption du personnel politique, traque les manquements au service de l'État, etc.

69

*Tout* souci de transparence nous conduirait-il à la dictature d'un Big Brother médiatique, flouant nos vies et nos secrets intimes – « comme aux États-Unis ou en Angleterre », ajoute-t-on parfois ? N'y a-t-il pas carence simplement logique dans pareil raisonnement, mélange un peu rapide entre secrets privés et secrets d'État ? Au passage, à trop manier l'image orwellienne, on oublie que la réponse à l'œil omniscient de Big Brother, dans *1984*, en écho à la réflexion politique d'Orwell, n'est nullement l'apologie des yeux fermés, mais au contraire un individu, Winston, qui s'émancipe en apprenant à *regarder* autour de lui, et qui sera torturé en premier lieu là, aux *yeux*. La « surveillance » au sens de Benjamin Constant n'est pas le prélude mais peut-être justement le garde-fou contre la tendance « panopticienne » des pouvoirs pas assez observés.

Ce qui implique bien sûr que le journalisme lui-même soit soumis au regard critique, en tant qu'il peut lui aussi devenir un pouvoir dont le regard sur les choses se fige. Dire cela, ce n'est toujours pas s'en prendre au projet même du contre-pouvoir journalistique, mais au contraire le défendre dans sa radicalité, évidemment dirigée aussi contre ses propres risques. Le contre-pouvoir est une pratique, pas une institution ; à ce titre, il est la visée du journalisme.

R É S U M É

---

*La nécessaire critique de la « connivence » des journalistes avec le pouvoir politique renvoie à l'exigence d'un véritable contre-pouvoir journalistique. Cette exigence, pourtant, semble avoir du mal à être formulée clairement en France. D'une part, il y a une difficulté historique à penser la liberté d'expression, dans ce pays, dans une extériorité absolue par rapport au pouvoir politique, y compris législatif. D'autre part, la France n'a pas « achevé » la révolution du « reportage » qui s'est jouée au XIX<sup>e</sup> siècle : la figure du reporter, figure clé du contre-pouvoir, n'est pas au cœur de la pratique journalistique en France comme elle l'est dans les démocraties anglo-saxonnes.*